



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TIM/2001/4
23 juillet 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DU BOIS
Cinquante-neuvième session
2-5 octobre 2001

**DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LES FORÊTS,
APPUI AUX MÉCANISMES MONDIAUX ET RÉGIONAUX**

(Point 5 de l'ordre du jour provisoire)

Note du secrétariat

INTRODUCTION

1. Lors de l'examen des orientations stratégiques effectué au milieu des années 90, le Comité et la Commission ont décidé d'accorder la priorité absolue à l'appui à apporter à la concertation régionale et mondiale sur les forêts. Depuis lors, cette question figure à l'ordre du jour de toutes les sessions du Comité. Le présent document décrit les faits nouveaux survenus à cet égard aux niveaux mondial et régional au cours de l'année écoulée et invite le Comité à faire part de ses vues sur la façon dont il peut continuer d'apporter son appui et sur le rôle qui lui revient en la matière. Bon nombre des renseignements généraux disponibles ont déjà été présentés auparavant au Comité (par exemple l'an dernier dans le document TIM/2000/3) et ne sont donc pas repris ici.

APPUI AU DIALOGUE MONDIAL

2. Au cours de la période considérée, le Forum des Nations Unies sur les forêts – qui vient d'être créé – a tenu une session préparatoire et sa première session, toutes deux à New York, en février et juin 2001 respectivement.
3. À sa première session, le Forum a pris des décisions sur diverses questions de fond, à savoir: i) le Programme de travail pluriannuel; ii) le plan d'action pour la mise en œuvre

des propositions de ses prédécesseurs, le Groupe intergouvernemental sur les forêts et le Forum intergouvernemental sur les forêts (GIF et FIF); et iii) sa collaboration avec le Partenariat sur les forêts. La prochaine session du Forum, qui comprendra un débat au niveau ministériel, se tiendra en mars 2002 au Costa Rica. Le Partenariat sur les forêts, qui a succédé à l'Équipe spéciale interinstitutions sur les forêts (ITFF), a été créé à la réunion tenue par celle-ci à Rome en avril 2001. Ses fonctions consistent à soutenir le Forum des Nations Unies sur les forêts dans l'exécution du programme de travail pluriannuel et du plan d'action et à contribuer à suivre, évaluer et faire connaître les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs du Forum, ainsi qu'à aider les pays à communiquer des informations sur les forêts. Il met actuellement au point un plan de travail à présenter à la deuxième session du Forum, à l'invitation de celui-ci. Le Partenariat sur les forêts, présidé par la FAO, se compose des huit anciens membres de l'Équipe spéciale et de deux nouveaux membres (selon les informations disponibles à la date à laquelle cette note a été rédigée, en juillet 2001). Outre les membres susmentionnés, un réseau d'autres organisations contribuera à mettre en œuvre le plan de travail du Partenariat sur les forêts.

4. Le Comité du bois pourrait, dans le cadre du programme de travail commun, fournir d'importantes contributions aux travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts, soit en apportant un appui aux pays membres qui établissent des rapports à l'intention du Forum, soit, par l'intermédiaire de la FAO en tant que membre du Partenariat sur les forêts, soit directement, en tant que membre potentiel du réseau du Partenariat sur les forêts. Il apporte par exemple son concours dans les domaines suivants:

- La publication intitulée *Forest resources of Europe, CIS, North America, Australia, Japan and New Zealand* (TBFRA-2000), qui porte sur les ressources forestières de l'Europe, de la Communauté d'États indépendants, de l'Amérique du Nord, de l'Australie, du Japon et de la Nouvelle-Zélande, tout comme les documents et la base de données connexes, ont été très utiles à l'**évaluation globale des ressources forestières**;
- Mise au point des **études prospectives (EFSOS)**;
- Soutien et suivi des **programmes forestiers nationaux** en Europe;
- Contribution à l'effort mondial visant à améliorer la **qualité de l'ensemble des données internationales**, notamment dans le cadre des activités du Groupe de travail intersecrétariats des statistiques du secteur forestier et du Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts;
- Concernant la question **«commerce et environnement»**, la CEE/FAO suit les marchés des produits forestiers certifiés (voir également l'examen des activités intersectorielles au titre du point 6 de l'ordre du jour provisoire);
- L'équipe de spécialistes relevant du Comité mixte FAO/CEE/OIT a préparé un rapport sur la **participation** à la prise de décisions relatives aux forêts;
- Un séminaire sur le **rôle des femmes** dans la foresterie s'est tenu en 2000 au Portugal;

- La CEE/FAO participe activement à l'amélioration et à l'harmonisation des **notions et définitions**, comme l'a recommandé le Forum intergouvernemental sur les forêts;
- Le réseau CEE/FAO de communicateurs forestiers (équipe de spécialistes des **relations publiques**) constitue l'une des rares actions internationales dans le domaine des relations publiques;
- Le Forum intergouvernemental sur les forêts a également invité les pays et les organisations à **stimuler et promouvoir l'utilisation rationnelle du bois en tant que matériau respectueux de l'environnement et renouvelable**. Un séminaire consacré à cette question se tiendra en Roumanie en 2002.

5. La réunion à participation libre des bureaux consacrée à l'examen stratégique a examiné la question de l'appui au dialogue mondial et a déclaré que «les résultats du programme de travail CEE/FAO, concernant notamment l'information et l'analyse, devraient être mis à la disposition du Forum des Nations Unies sur les forêts, sans faire l'objet d'un dialogue particulier. À l'instar d'autres commissions régionales des forêts, la Commission européenne des forêts de la FAO devrait exprimer les préoccupations régionales et en faire part au Comité des forêts et au Forum des Nations Unies sur les forêts».

6. Lors d'une réunion satellite des bureaux élargis tenue à l'occasion de la session du Comité des forêts (mars 2001), il a été noté que la question d'une «dimension régionale» du Forum des Nations Unies sur les forêts avait été envisagée dans plusieurs instances. Une réunion des bureaux des commissions régionales des forêts de la FAO, également tenue dans le cadre du Comité des forêts, a défini le rôle que ces commissions pourraient éventuellement assumer en tant qu'instance neutre permettant de recenser et d'exprimer les préoccupations régionales susceptibles d'être communiquées à des instances mondiales telles que le Comité des forêts et le Forum des Nations Unies sur les forêts. Au cours de cette réunion, il a en outre été constaté que certains pays de la région n'avaient pas été en mesure de participer pleinement au dialogue mondial sur les forêts, alors qu'ils pouvaient intervenir dans les échanges de vues au niveau régional. Certains participants ont fait observer que, dans le cadre du Forum des Nations Unies sur les forêts, les principaux acteurs étaient les pays, responsables de la prise de décisions politiques: les organisations régionales pouvaient fournir des renseignements et des analyses, mais ne jouaient pas nécessairement un rôle majeur. À la réunion, il a été estimé que:

- La CEE/FAO devait attendre les décisions qui seraient prises dans le cadre du Forum des Nations Unies sur les forêts ainsi que toutes demandes susceptibles d'être formulées;
- Dans ce domaine, elle devait continuer de collaborer étroitement avec la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe;
- Les intérêts de tous les pays de la région devaient être pris en considération.

7. *Le Comité est invité à:*

- *Étudier les relations susceptibles d'être établies par le Comité du bois et son programme commun avec la FAO à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts et du Partenariat sur les forêts;*

- *Déterminer les activités du programme, notamment celles qui sont récapitulées ci-dessus, qui contribuent au dialogue mondial;*
- *Envisager d'approuver les vues exprimées aux réunions à participation libre des bureaux concernant l'orientation stratégique des travaux futurs dans ce domaine; et*
- *Examiner le rôle que les commissions régionales des forêts pourraient jouer en tant qu'instance neutre pour recenser et exprimer les préoccupations régionales susceptibles d'être transmises à des instances mondiales telles que le Comité des forêts et le Forum des Nations Unies sur les forêts.*

APPUI AU DIALOGUE SUR LES FORÊTS AU NIVEAU RÉGIONAL

8. La réunion à participation libre des bureaux a «énergiquement appuyé le maintien de la coopération avec la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe». Environ un tiers des éléments du programme de travail de la Conférence ministérielle sont mis en œuvre par la CEE/FAO, seule ou en collaboration avec des partenaires (voir la liste figurant dans le document TIM/2000/3).

9. D'importantes activités ont récemment été entreprises dans le cadre du programme commun CEE/FAO à l'appui du programme de la Conférence ministérielle:

- Participation aux travaux visant à améliorer les **indicateurs de la gestion durable des forêts**, en s'inspirant de l'expérience acquise dans l'évaluation des ressources forestières (TBFRA);
- Participation des secrétariats et des correspondants du projet TBFRA aux travaux d'amélioration de la base d'information sur les «**forêts protégées et à effet protecteur**» et à l'établissement de la nouvelle classification de la Conférence ministérielle, compte tenu des renseignements détaillés sur les aspects nationaux du régime de protection rassemblés par l'intermédiaire du réseau TBFRA;
- Réunion commune de l'équipe CEE/FAO responsable de l'**aide aux pays en transition** et atelier de la Conférence ministérielle sur les questions stratégiques se posant dans ce domaine et la façon dont la résolution H3 d'Helsinki sur l'aide aux pays en transition en matière de sylviculture (secteur pour lequel la CEE/FAO assure un rôle de coordination au niveau international) devrait être mise en œuvre;
- Il est prévu d'achever l'étude de base destinée à l'étude prospective (EFSOS) avant la fin 2002, pour qu'elle puisse être mise à profit au cours de la phase préparatoire de la Conférence ministérielle qui se tiendra à Vienne en 2003;
- Diverses autres activités de la CEE/FAO cadrent de façon générale avec les objectifs définis par la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe.

10. Le chef du Groupe de liaison de la Conférence ministérielle à Vienne participe régulièrement aux réunions des bureaux de la CEE/FAO et à d'autres réunions organisées sous leurs auspices; le Groupe de liaison et le personnel du secrétariat à Genève sont constamment en

rapport l'un avec l'autre. Il a notamment été question des renseignements à présenter à la Conférence ministérielle qui se tiendra à Vienne en 2003 et de la façon dont la CEE/FAO peut contribuer à les rassembler comme elle l'a fait pour la Conférence de Lisbonne en 1998.

11. Entre-temps, le Groupe de liaison à Vienne aura établi un document de synthèse sur les thèmes éventuels de la quatrième Conférence ministérielle d'avril 2003, à présenter à la réunion d'experts de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe qui se tiendra les 22 et 23 octobre 2001. Le secrétariat mettra également ce document à la disposition des délégations à la session du Comité du bois qui souhaitent saisir cette occasion pour faire part de leurs vues sur les questions soulevées.

12. La CEE/FAO coopère avec un large éventail d'autres organes régionaux, gouvernementaux ou non, à la mise en œuvre du programme de travail de la Conférence ministérielle.

13. *Le Comité est invité à examiner:*

- *Comment, et avec quels partenaires, la collaboration régionale s'inscrivant dans le cadre du dialogue sur les forêts devrait être développée et*
- *Vu que la coopération entre la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe et la CEE/FAO s'avère satisfaisante, comment il serait possible de l'améliorer encore davantage.*
